



السلامة

**PROCES VERBAL
N° 16/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le Mardi 29 mai, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Ahmed Salem Ould Bouboutt, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim , Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

L'ordre du jour comportait les points suivants :

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°-Examen de la lettre n° 0085/CPMSI du 22 mai 2012, demandant l'autorisation de passation d'un marché par entente directe pour les études technique relatives à la protection de la ville de Nouakchott.

Décision :

Les informations fournies ne permettent pas à la CNCMP d'autoriser le recours à cette procédure dérogatoire.

2°/-Examen de la lettre n°87/CPMSI du 23 mai 2012, demandant l'approbation des Procès Verbaux de négociation et des projets de marchés relatifs à la construction des écoles de santés de Rosso, Néma et Sélibaby.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la Commission approuve les procès verbaux de négociation relatifs à la construction des écoles de santés de Rosso, Néma et Sélibaby.

3°/-Examen de la lettre n°88/CPMSI du 24 mai 2012, demandant l'approbation d'une consultation restreinte relative au recrutement d'un consultant pour le suivi et la contrôle des travaux de construction du lot 1 Néma – Bangou de la Route Néma – Bassiknou-Fassala.

Décision :

Ce point a été reporté pour complément d'informations

4°/-Réexamen du projet de marché relatif au contrôle et suivi des travaux de construction de la route Atar-Tidjikja.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la Commission approuve le projet de marché relatif au contrôle et suivi des travaux de construction de la route Atar-Tidjikja passé avec le Groupement SAETI/ALPHA CONSULT pour un montant hors taxes de 219 992 450 UM et 301 500 Euros et un crédit d'impôts de 47 510 304 UM et un délai d'exécution de 45 mois.

5°/-Examen de la lettre n°91/CPMSI du 24 mai 2012, demandant l'approbation d'un avis à manifestation d'intérêt relatif à la sélection d'une liste restreinte de bureaux d'études pour la mise à niveau du CHN.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la Commission approuve l'avis à manifestations d'intérêt relatif à la sélection d'une liste restreinte de bureaux d'études pour la réalisation d'études visant la mise à niveau du CHN sous

[Signature]

[Signature]

[Signature]

réserve de prendre en considération les observations en annexe et de faire parvenir à la CNCMP la version corrigée avant sa publication.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEUR RURAL

6°/-*Examen* de la lettre n°0050/CPMSRSA du 17 mai 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de médicaments et matériel à usage vétérinaire, en 3 lots distincts.

Décision :

La commission n'approuve pas le rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de médicaments et matériel à usage vétérinaire, en 3 lots distincts, pour les motifs suivants :

Examen préliminaire

Les garanties de l'offre des soumissionnaires : SMDR, GLP et CPVR, ne sont pas conformes au DAOI IS 21.1 (la validité de la garantie est de 120 jours au lieu de 150 jours demandée dans le DAO).

Absence de l'autorisation de vente en gros de médicaments vétérinaires et d'importation de vaccins et de matériels pour le groupement SMDR/Med Lemine O Boba IS 11.1(h) ;

Absence de preuves de l'existence du membre du groupement Med Lemine O Boba, IS 11 (d).

7°/-*Examen* de la lettre n°0054/CPMSRSA du 28 mai 2012, demandant l'approbation de la révision portée sur le rapport d'évaluation relatif à l'adjudication des produits alimentaires et l'approbation des projets de marchés.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la Commission approuve le rapport d'évaluation révisé et les projets de marchés relatifs à la fourniture de produits alimentaires (blé, sucre, riz, pâtes alimentaires et huile) adjudgés comme suit :

Passé avec SMID SA pour le blé pour un délai de 1 mois :

Lot 1 : 5 000 T pour un montant de UM 526 735 000 TTC hors TVA ;

Lot 2 : 5 000 T pour un montant de UM 525 195 000 TTC hors TVA ;

Lot 3 : 5 000 T pour un montant de UM 530 370 000 TTC hors TVA ;

Lot 6 : 5 000 T pour un montant de UM 534 545 000 TTC hors TVA ;

Passé avec TEMWIN pour le blé pour un délai de 1 mois :

Lot 4 : 5 000 T pour un montant de UM 531 500 000 TTC et hors TVA ;

Lot 5 : 5 000 T pour un montant de UM 531 250 000 TTC et hors TVA ;

Passé avec la SMID SA pour le Sucre et pour un délai de 1 mois :

Lot 1 : 4 000 T pour un montant de UM 889 872 000 TTC et TVA comprises ;

Lot 2 : 4 000 T pour un montant de UM 930 752 000 TTC et TVA comprises ;

Lot 3 : 4 000 T pour un montant de UM 939 792 000 TTC et TVA comprises ;

Lot 4 : 4 000 T pour un montant de UM 940 632 000 TTC et TVA comprises.

Passé avec SMID SA pour le Riz pour un délai de 1mois

Lot 1 : 2 500 T pour un montant de UM 421 200 000 TTC et hors TVA ;

Passé avec TEMWIN pour le Riz pour un délai immédiat :

Lot 2 : 2 500 T pour un montant de UM 449 107 500 TTC et hors TVA ;

Passé avec SMID SA pour l'HUILE pour un délai de 1mois :

Lot 1 : 1237,5 T pour un montant de UM 504 838 125 TTC et hors TVA ;

Lot 2 : 1 237,5 T pour un montant de UM 512 881 875 TTC et hors TVA ;

Lot 3 : 1 237,5T pour un montant de UM 522 658 125 TTC et hors TVA;

Lot 4 : 1 237,5 T pour un montant de UM 527 546 250 TTC et hors TVA .

Passé avec SOMACOTRI pour les pâtes alimentaires et pour un délai 1 mois :

Lot 1 : 545 T pour un montant de UM 225 085 000 TTC et TVA comprises ;

Lot 2 : 545 T pour un montant de UM 225 085 000 TTC et TVA comprises ;

Cette décision annule et remplace la décision de la CNCMP en sa séance du 22/5/2012 relative à ce dossier.

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE

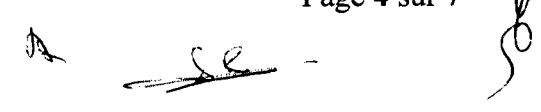
8°/-Examen de la lettre n°0050/CPMSRSA du 17 mai 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la construction de la centrale duale de 120 MW.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la Commission approuve le rapport d'évaluation des offres techniques relatives à la construction d'une centrale duale de 120 MW à Nouakchott sous réserve de l'accord des bailleurs de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

9°/-Examen des lettres N°072 et 077 demandant l'approbation des plans de passation des marchés.



Décision :

CDHAHRSC

La Commission approuve le plan de passation de marchés du CDHAHRSC sous réserve de prendre en compte les observations ci dessous :

- 1) Préciser avec exactitude les dates estimées tout en en prévoyant des délais suffisants pour chaque étape de la passation des marchés ;
- 2) Pour les prestations intellectuelles, préciser le mode de sélection des consultants ;
- 3) Faire parvenir à la CNCMP la version corrigée du plan de passation de marchés, avant sa publication.

Décision :

MCJS

La Commission approuve le plan de passation de marchés du MCJS sous réserve de prendre en compte l'observation ci dessous :

Préciser avec exactitude les dates estimées tout en en prévoyant des délais suffisants pour chaque étape de la passation des marchés.

10%-Examen des lettres n° 080, 084 et 86 relatives aux demandes de dérogations pour des lancements anticipés des DAOs.

Décision :

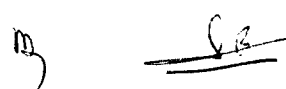
MCJS

Sur la base des informations fournies sur le caractère urgent de l'exécution des trois ouvrages cités dans la lettre N°0084/CPMSACC du 27 Mai 2012, la Commission n'a pas d'objection au lancement anticipé des DAOs relatifs à ces 3 ouvrages.

Décision :

CDHAHRSC

Sur la base des informations fournies sur le caractère urgent et sensible de certaines actions citées dans la lettre N°0086 CPMSACC du 27 Mai 2012, la Commission n'a pas d'objection au lancement anticipé des DAOs relatifs à ces actions.



Décision :

CNSS

Sur la base des informations fournies sur le caractère urgent du marché cité dans la lettre N°0083 du 24 Mai 2012 CPMSACC, la Commission n'a pas d'objection au lancement anticipé des DAOs relatifs à ces actions.

ETABLISSEMENT NATIONAL DE L'ENTRETIEN ROUTIER

11°/-*Examen* de la lettre N°0147 du 21 Mai 2012 demandant l'approbation de plan de passation des marchés (ENER).

Décision :

La Commission n'approuve pas le plan de passation des marchés de l'ENER pour les motifs :

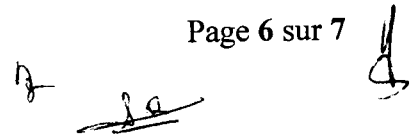
- Absence de dates estimées pour la plupart des actions envisagées ;
- Absence de précision pour les modes de passation des marchés (AON ou AOI) ;
- Seules les actions correspondant au seuil de passation d'un marché doivent figurer dans le PPM ;
- Respecter les délais pour chaque mode de passation.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

12°/-*Examen* de la lettre n° 0067CPMSSouve du 24 mai 2012, demandant l'approbation de lancement d'un dossier d'appel d'offres relatif à la fourniture de matériel agricole pour les unités alimentaires de Lexeiba II, Niabina et Soudoud.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la Commission approuve le DAO relatif à la fourniture de matériel agricole pour les unités alimentaires de Lexeiba II, Niabina et Soudoud et autorise son lancement sous réserve de prendre en considération les observations en annexe et faire parvenir une copie corrigée avant le lancement.



COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS SOCIAUX

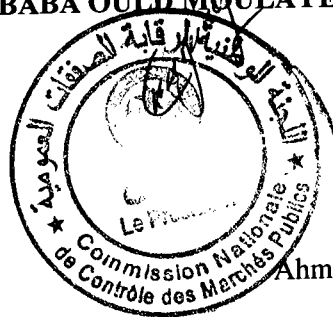
13^o/-Examen du complément de dossier demandé dans la séance du 24 avril 2012, demandant l'autorisation d'un marché par entente directe pour la maintenance des équipements du CNO, CHN et CHK.

Décision :

Ce point a été reporté pour complément de dossiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée, les jours, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT
AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN



Les Membres du Comité Permanent :

Mohamed Abdallahi Ould Zeine .

Ahmed Salem Ould Bouboutt

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul

Ampliation :

-SGG